

Programme de subvention ProFrio2:

L'efficacité énergétique des installations frigorifiques



Contexte

En Suisse, les installations frigorifiques et de climatisation de l'industrie, commerciales et des prestataires de services consomment environ huit milliards de kWh d'électricité par an. Si des investissements de remplacement sont en suspens, le système le plus économe en énergie n'est pas sélectionné – généralement pour des raisons de coût.

En prenant en charge une partie des frais supplémentaires liés à la construction d'une installation frigorifique particulièrement efficace en énergie, ProFrio2 encourage les sociétés de réaliser une telle installation efficace.

Ce programme subventionne les installations de remplacement pour lesquelles un frigoriste professionnel aura établi une garantie de performance. La garantie de performance est un outil résultant de la « campagne froid efficace » de l'Association Suisse du Froid (ASF) et de SuisseEnergie. En outre, des investissements supplémentaires sont également subventionnés pour l'optimisation des installations existantes.

Le programme s'adresse aux opérateurs, aux planificateurs et aux fabricants d'installations frigorifiques avec une puissance frigorifique d'au moins 5 kW_{Froid}. La condition préalable à la participation est que les requérants aient suivi une formation continue sur l'efficacité énergétique des systèmes d'installations frigorifiques à la ASF ou qu'ils aient suivi une formation spécialisée correspondante. Des projets sont soutenus dans toute la Suisse.

Enerprice Partners AG a développé ce programme ProKilowatt en collaboration avec ASF. ProKilowatt est un appel d'offres concurrentielles organisé par la Confédération qui apporte un soutien financier par un fond à ces mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique qui se distinguent par le meilleur rapport coût-bénéfice dans le cadre d'un appel d'offres. Le financement des programmes ProKilowatt provient de la Fondation KEV.

Sur toute la durée effective de ce programme, 50 GWh d'électricité peuvent être économisés. De plus, ce programme générera des investissements de près de 5 millions de francs suisses.

ProFrio2 est le programme successeur du programme réussi ProFrio et a une durée de validité jusqu'au plus tard fin septembre 2020.

Qu'est-ce qui sera subventionné?

- La construction d'une installation frigorifique (de remplacement), pour lequel une garantie de performance a été établie.
- La mise en oeuvre de petites mesures partielles pour optimiser les installations frigorifiques existantes.
 - l'adaptation ultérieure d'un dégivrage sur demande;
 - l'intégration d'un verrouillage du compresseur;
 - le remplacement du compresseur par un modèle avec convertisseur de fréquence;
 - le remplacement d'un détendeur thermostatique par un détendeur électronique.

Quelles sont les conditions?

- L'installation frigorifique doit avoir une puissance frigorifique $\geq 5 \text{ kW}_{\text{Froid}}$.
- La mesure ne doit pas faire partie d'un accord cible ou d'une subvention attribuée par ProKilowatt ou par un tiers.
- La demande doit être délivrée par un expert en réfrigération de ProFrio. Vous trouverez une liste de ces experts sur www.enerprice.ch/profrio2
- La demande doit inclure les calculs de consommation d'électricité et les offres.
- Lors de la construction d'une installation de remplacement, une garantie de performance est à délivrer.

À combien s'élève la subvention?

- Pour les installations construites avec une garantie de performance, la hauteur de subvention dépend du montant des coûts d'investissement, du temps d'amortissement et des coûts supplémentaires par rapport à une installation standard. Le montant de la subvention est plafonné et peut atteindre 40% des coûts supplémentaires ou un maximum de 100'000 CHF.
- La réalisation de mesures mineures est promue avec des montants forfaitaires en fonction de la taille de l'installation.
- Il convient de noter que les subventions accordées peuvent également être réduites par la suite. Cela peut être le cas, en particulier, si les coûts d'investissement effectifs sont inférieurs ou si les économies d'électricité déclarées ne sont pas atteintes. Les subventions sont versées directement au bénéficiaire final.

Contact / Inscription



Enerprice Partners AG

Frau Andrea Heller
Technopark Luzern
Platz 4
6039 Root D4
Tel: 041 450 54 07
profrio@enerprice.ch
www.enerprice.ch/profrio2

En collaboration avec:



SVK Schweizerischer Verein
für Kältetechnik
ASF Association Suisse du Froid
Section romande
ATF Associazione Ticinese
Frigoristi

www.svk.ch

L'action est soutenue par le programme
d'encouragement ProKilowatt sous
l'égide de l'Office Fédéral de l'énergie.

ProKilowatt

www.bfe.admin.ch/prokilowatt